

PUBLICATION LE 15 juillet 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR

M. Le Maire

Place Général de Gaulle

83160 La Valette du Var

Tél : 04 94 61 90 25 - Fax : 04 94 61 90 66



W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	Prestations de Services de Sécurité et de Sureté
Référence	MAPA2019-62
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée
Code NUTS	FRL05
Durée	12 mois
DESCRIPTION	<p>La présente consultation concerne la réalisation de prestations de surveillance des bâtiments, parkings et équipements sportifs communaux, ainsi que divers sites lors des manifestations événementielles sur la Commune de La Valette-du-Var.</p> <p>Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit une fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder 2ans.</p> <p>La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui</p>
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 100 000,00 €
Reconductions	Oui Nombre de reconductions éventuelles : 1
Conditions relatives au contrat	
Financement	<p>Cette dépense est imputée sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le budget communal de la ville de la Valette-du-Var <p>Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Les prestations, objet du marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, après « service fait ».</p>
Forme juridique	En vertu de des articles R.2142-19, R.2142-20-2° et R.2142.23 du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de

la Commande Publique, un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En vertu des articles R.2142-21 et R.2142-24-2° du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas où le groupement présenté serait autre que sous forme de groupement solidaire, le groupement sera contraint d'assurer cette transformation lorsque le marché lui sera attribué.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Une copie de son agrément délivré par le C.N.A.P.S.

Le cas échéant, le candidat fourni également le récépissé de dépôt de sa demande de renouvellement d'agrément conformément à l'article R. 612-3-2 du Code de la Sécurité Intérieure.

Attention ! Si la société comporte plusieurs gérants, l'autorisation délivrée par le CNAPS doit concerner tant l'entreprise que chacun des gérants.

Marché réservé : Non

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60 % : Prix
40 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

Pour le critère : « Valeur technique au vu du mémoire technique» (notation sur 20 points et pondéré à 40 %) :
Les points attribués à chaque rubrique du mémoire technique sont inscrits au mémoire technique.
Toutes conditions générales de services jointes au pli d'un candidat seront déclarées nulles et non avenues et il n'en sera tenu compte ni dans l'analyse de l'offre ni dans l'exécution du marché.
La valeur technique s'appuiera sur l'analyse du mémoire technique.
La non présentation de celui-ci rendra l'offre non conforme et sera rejetée par le pouvoir adjudicateur

Pour le critère «Prix au vu du D.Q.E. » (notation sur 20 pondéré à 60 %) :
La note du critère prix sera calculée selon la formule suivante :
 $20 \times (\text{Prix le moins onéreux} / \text{Prix analysé})$ pondéré à 60 %
La note finale sera obtenue de la manière suivante :
NOTE FINALE sur 20 = Note pondérée du Critère n°1 + Note Pondérée du Critère n°2

Renseignements **Correspondre avec l'Acheteur administratifs et techniques**
Mairie de La Valette-du-Var
Pôle Ressources - Commande Publique
Place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var
Tél : 04 94 61 90 25
marches.publics@lavellette83.fr

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : Non

Offres Remise des offres le **29/08/19 à 16h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 02/09/19 à 09h00
Lieu : LA VALETTE-DU-VAR

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

L'acheteur recourt à conclure un accord-cadre avec un maximum en valeur en vertu des articles R.2162 1, R.2162-4 2° du même code
Le montant maximum annuel hors taxes est fixé à : Montant maximum : 100 000 € H.T.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit une fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder 2ans.

La liste du personnel transférable est incluse dans le C.C.A.P.

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510 83041 Toulon Cedex 9
Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89
greffe.ta-toulon@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
En cas de litige, le droit français est seul applicable et le tribunal administratif de Toulon est seul compétent.
Tous les documents (correspondances, factures...) doivent être rédigés en langue française.
Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9
Tél : 04 94 42 79 30 - Télécopie : 04 94 42 79 89 - Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>
Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9
Tél : 04 94 42 79 30 - Télécopie : 04 94 42 79 89 - Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>
Envoi le 15/07/19 à la publication